

Mise en marché du lait



Au cours de l'année 2002, divers changements ont été apportés aux Conventions de mise en marché du lait. Le plus important est la révocation de l'accréditation de Groupe Lactel inc., le 7 juin 2002, par la décision 7560 de la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec. Les entreprises représentées par Lactel ont accepté de l'être dorénavant par la coopérative Agropur. Dans cette même décision, la Régie a homologué les modifications apportées par les signataires des conventions au cours de l'année 2001.

En avril 2002, la Fédération et le Conseil de l'industrie laitière du Québec ont dénoncé certains articles des conventions. Les articles contestés touchaient l'approvisionnement aux usines, le programme de contrôle de la qualité, le programme de dons de lait et le programme d'innovation. Le comité des signataires s'est rencontré à plusieurs reprises et a conclu une entente sur ces sujets. Les modifications générées par ces décisions devaient être homologuées par la Régie au début de l'année 2003.

MILK MARKETING

Various changes were made to the Marketing Agreements in 2002. The most important concerned the revocation of Groupe Lactel inc.'s accreditation by the Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec (Decision 7560), on June 7, 2002. The processors represented by Lactel agreed to be represented in future by the Agropur cooperative. In the same decision, the Régie approved amendments made by the signatories to the Agreements in 2001.

In April 2002, the Federation and the Quebec Dairy Council Inc. asked to have certain articles of the Agreements reopened. The points concerned plant supplies, the quality control program, the milk donation program and the innovation program. The Committee of Signatories held several meetings and reached an agreement on these issues. The changes stemming from those decisions should be approved by the Régie in early 2003.

The World Trade Organization December 20, 2002 ruling on export milk compelled the Joint Committee, established in the Agreements and responsible for managing the individual export mechanism, to discontinue the operations of the bulletin board.

Another important development in the past year was the impact of decisions adopted at the April 2002 General Meeting to reinforce production discipline. These measures led to a significant drop in milk deliveries in May, June and July. Export commitments made by producers, along with a decrease in deliveries in the first months of the 2002-2003 dairy year, meant that milk supply was very tight in the fall.

It was a complete reversal of the situation prevailing in early 2002. At that time, processor demand for export milk was very weak, prices extremely low, and milk deliveries very high.

La décision sur le lait d'exportation rendue le 20 décembre 2002 par l'Organisation mondiale du commerce a obligé l'arrêt des activités du babillard par le comité mixte prévu aux conventions et responsable de la gestion du mécanisme d'exportation individuel.

Enfin, l'autre fait notable est bien entendu l'impact sur les livraisons de lait des décisions prises par l'assemblée générale d'avril 2002 pour renforcer les mesures de discipline de production. Cela a induit une baisse importante des livraisons de lait au cours des mois de mai, juin et juillet. Les engagements pris à l'exportation par les producteurs, jumelés à des livraisons moins importantes pour les premiers mois de l'année laitière 2002-2003, ont rendu les conditions d'approvisionnement des usines très serrées à l'automne.

Il s'agissait d'un renversement complet de situation par rapport aux premiers mois de l'année 2002. La demande des transformateurs pour du lait d'exportation était alors très faible, les prix offerts étaient extrêmement bas et les livraisons de lait, très élevées.

RÉPARTITION DES VENTES DE LAIT PAR CLASSE AU QUÉBEC – 2002

Quebec milk sales by class – 2002

Classe Class		% volume % volume	% solides totaux % total solids	% recettes % receipts
1a	Laits 3,25 %, 2 %, 1 % et écrémé <i>3.25%, 2%, 1% and skim milk</i>	23,57	20,52	23,17
1b	Crèmes <i>Cream</i>	1,29	2,56	3,17
1c	Laits aromatisés <i>Flavoured milk</i>	0,53	0,44	0,48
2	Crèmes glacées et yogourts <i>Ice cream and yogurt</i>	4,20	3,75	4,11
3a1	Fromages fins, en grains, frais et cottage <i>Specialty, curd, fresh and cottage cheese</i>	10,55	10,44	11,26
3a2	Fromages mozzarella, brick, colby et farmer <i>Mozzarella, brick, colby and farmer cheese</i>	20,02	18,37	19,35
3b1	Fromage cheddar – régional <i>Cheddar cheese – regional</i>	4,42	4,44	4,73
3b2	Fromage cheddar – gros volume <i>Cheddar cheese – large volume</i>	13,25	14,13	15,20
4a	Beurres et poudres <i>Butter and powder</i>	1,61	7,10	9,32
4b	Laits condensés <i>Condensed milk</i>	1,31	1,27	1,34
4d	Variation d'inventaire, pertes extraordinaires et retour de lait de classe 1a jeté <i>Inventory variation, unusual losses and rejected Class 1a milk returned</i>	0,39	0,35	0,36
4m	Produits laitiers en surplus <i>Surplus dairy products</i>	2,09	1,53	0,45
5a	Ingrédients de fromage pour la transformation secondaire <i>Cheese ingredients – for further processing</i>	3,38	3,29	2,19
5b	Autres produits pour la transformation secondaire <i>Other products – for further processing</i>	1,56	1,63	1,13
5c	Confiserie <i>Confectionery products</i>	1,93	1,59	0,87
5d	Exportation <i>Exports</i>	9,90	8,59	2,87
Total		100,00	100,00	100,00